



AVIS PUBLIC

Construction, rénovation, changement d'usage
RAPPEL (sans restreindre la portée de ce qui suit) :

Avant de planifier ou commencer toute nouvelle construction ou rénovation (impliquant la structure), tout changement d'usage sur un terrain ou sur un bâtiment principal ou accessoire (ex : remise) ainsi que tout aménagement d'une construction principale ou accessoire comme un patio, un gazebo ou une clôture de piscine **requiert un permis** partout sur le territoire de la Municipalité régionale de Tracadie.

Il est de votre responsabilité de contacter la
Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne

Téléphone : (506) 727-7979

Sans frais : (844) 727-7979

Télécopieur : (506) 727-7990

Courriel : info@csrpa.ca